

Primauté des cotisations

Pour les assurés actifs - Avantages

- * Système simple à comprendre
- * Prestations élevées pour les jeunes si l'intérêt crédité est important
- * Solidarité souvent moins importante pour les jeunes assurés qu'avec un plan en primauté des prestations (point de vue des jeunes)
- * Grande transparence pour le financement
- * Améliorations directes si bons rendements

Pour les assurés actifs - Désavantages

- * L'intérêt attribué aux capitaux-épargne dépend du rendement réalisé
- * Le risque d'intérêt est transféré à l'assuré, intérêt crédité plus faible si faibles rendements
- * Le risque longévité est transféré à l'assuré, baisse du taux de conversion
- * Les prestations retraite ne sont connues qu'au jour de la retraite

Pour l'employeur - Avantages

- * Les cotisations sont connues d'avance, il n'y a pas de surprises financières
- * Financement souple
- * Solidarité modulable

Pour l'employeur - Désavantages

- * Le plan d'assurance n'est pas facile à expliquer aux assurés, surtout la rente de retraite
- * Si l'effectif vieillit, les cotisations de l'employeur augmentent si elles sont fixées en fonction de l'âge

Pour la caisse - Avantages

- * Les futures adaptations légales seront plus faciles à prendre en compte, étant donné que la LPP est basée sur la primauté des cotisations
- * Les possibilités d'assainissement sont augmentées
- * Le risque longévité est supporté par les assurés
- * En cas de bon rendement, possibilité d'attribution d'un intérêt plus élevé sur les comptes épargnes des assurés et possibilité d'augmentation des rentes en cours

Pour la caisse - Désavantages

- * Le plan d'assurance n'est pas facile à expliquer aux assurés, surtout la rente de retraite